

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES COMPTE PARTICULIER

Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces justificatives obligatoires à nous transmettre pour ouvrir un compte Particulier Marara Paiement :

- Une pièce d'identité lisible et en cours de validité (au choix) 1
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois et mentionnant l'adresse géographique (au choix) 2
- Le(s) dernier(s) justificatif(s) d'activité(s) et de revenu(s) (selon votre situation) 3
- La pièce d'identité : Carte nationale d'identité (CNI), Passeport, Permis de conduire, Carte de résidence, Demande d'asile, Tout document d'identité étranger, Titre de séjour
- Le justificatif de domicile: Factures (électricité / internet / eau / tél. fixe / mobile uniquement dans le cas où l'adresse géographique est mentionnée, ...), Certificat de résidence, Attestation d'hébergement (datée et signée par le tiers hébergeant, accompagnée d'une pièce justificative du domicile du tiers hébergeant et de sa pièce d'identité), Contrat de location / Quittance de loyer, Attestation d'assurance (habitation), Taxe d'habitation, Titre de propriété, Avis d'imposition ou de non-imposition
- 3Le(s) dernier(s) justificatif(s) d'activité(s) et de revenu(s) :

Contrat de travail et 3 derniers bulletins de salaire

Certificat de travail ou attestation de l'employeur, mentionnant le poste occupé et la rémunération

Attestation(s) de pension (alimentaire, invalidité), retraite, réversion, rente, invalidité/handicapé, autre prestation sociale

Si sans activité et sans revenus : relevé d'information CPS des 3 derniers mois

Si entrepreneur individuel : déclaration de revenus CPS / déclaration de Chiffre d'Affaires (DICP)

Si gérant de société : bilan avec le détail des comptes / attestation de revenus visée par un comptable / déclaration DICP

Si étudiant : carte étudiante, certificat de scolarité ou attestation de bourse